

**Assemblée ordinaire tenue, le 2 mars 2012 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :**

Madame Doris Larose, Monsieur Gilles Payer, Monsieur Robert Bélanger, Monsieur Daniel Berthiaume et Madame Nicole Tousignant.

Formant quorum sous la présidence de monsieur David Pharand, maire.

Madame Claire Dinel, directrice générale, était aussi présente

Absent : Monsieur Gaëtan Lalande

**12-03-16610 Ouverture de l'assemblée**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'assemblée soit ouverte à 19h35.

Adopté

**12-03-16611 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts

Adopté

**12-03-16612 Lecture et adoption du procès-verbal du 3 février 2012**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 février 2012 soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Adopté

**SUJET DU MOIS – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2011**

**Dépôt du rapport financier 2011**

Monsieur Christian Gratton, cma, de la firme Daniel Charlebois, ca., présente au Conseil le rapport financier 2011

**12-03-16613 Approbation du rapport financier 2011**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport financier 2011 tel que présenté par monsieur Christian Gratton cma, de la firme Daniel Charlebois, ca.

Adopté

**12-03-16614 Affectation du surplus 2011**

**Considérant** l'excédant de 137 514\$ de l'année financière 2011;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel affecte, l'excédant de 137 514 \$ au poste numéro 59 110 00 intitulé « surplus accumulé non affecté»;

Adopté

**12-03-16615 Paiement des honoraires professionnels – vérification et rapport financier 2011**

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel, autorise le maire et la directrice générale à faire le paiement de la facture numéro 12-03, au montant de 10 117.80\$ taxes incluses, de Daniel Charlebois Comptable agréé pour la préparation et la vérification du rapport financier ainsi que la déclaration de revenus des sociétés pour l'année 2011.

Adopté

**12-03-16616 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2012**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le conseil autorise le renouvellement du mandat de vérification et de la préparation des états financiers 2012, de monsieur Christian Gratton de la firme Daniel Charlebois, ca, au montant de 8 900 \$ plus taxes.

Adopté

**FINANCE**

**12-03-16617 Lecture et adoption des comptes du mois de février 2012**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

La lecture des comptes du mois de février 2012 au montant de 167,935.48 \$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 15674 à 15736 et prélèvements no 2839 et 2840 et 2846 à 2869 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 736.75\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

**Que,**

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

**Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois février 2012**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de février 2012 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 36 108.81\$

**Certificat du secrétaire-trésorier**

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de février 2012.

*Claire Dinel, dir. gén.*

Claire Dinel, dir.-gén.

**12-03-16618 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 23 février 2012**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le rapport des revenus et dépenses au 23 février 2012 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adopté

**12-03-16619 Dossiers mauvaises créances**

**CONSIDÉRANT** le rapport des comptes à recevoir déposé par la directrice générale ;

Il est **résolu** unanimement

**Qu'**

Afin d'éviter des dépenses juridiques,

les factures suivantes,

Matricule	# facture	montant
D2022 00 0000	149	750.00 \$
D2126 00 0000	227	90.00 \$

D2162 00 0000	148	570.00 \$
F1105-78-3031	279	251.26 \$

soient radiées et que la dépense au montant de 1 661,26\$ plus les intérêts affectera le poste budgétaire 02-190 00 985 « mauvaises créances »

**Que,**

Le transfert budgétaire suivant soit approuvé afin de permettre cette affectation :

02 190 00 412 Service juridique	- 1 290
02 190 00 985 Mauvaises créances	+1 290

Adopté

### **12-03-16620 Annulation de la facture no. 232 – matricule : F 1799-90-8080**

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise l'annulation de la facture 232, au dossier 1799-90-8080.

**Que,**

Le transfert budgétaire suivant soit approuvé afin de permettre cette affectation :

02 190 00 412 Service juridique	- 3 469
02 190 00 985 Mauvaises créances	+3 469

Adopté

### **12-03-16621 Transferts budgétaires**

**Considérant** la recommandation de la directrice générale à l'effet de procéder à des transferts budgétaires au budget 2012 dans le but de respecter les normes comptables et de répartir le poste de fournitures du département de la bibliothèque, pour permettre une meilleure gestion ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Les transferts budgétaires présentés, par les écritures 40 et 44, qui sont recommandés par la directrice générale, soient approuvés.

Adopté

### **12-03-16622 Solde disponible du règlement d'emprunt fermé 2011-05**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le solde disponible au montant de 30.55 \$ du règlement d'emprunt fermé numéro 2011-05 (l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et installation.) soit versé au compte 03 51000 « Excédent de fonctionnement affecté ».

Adopté

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

### **ADMINISTRATION**

#### **Correspondance**

\*\*\*Le détail de la correspondance du mois de février 2012 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 2 mars 2012 »

#### **12-03-16623 Renouvellement de l'entente – mutuelle de prévention**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise le renouvellement de l'entente relative à l'appartenance à la mutuelle de prévention «Groupe ACCISST»

Adopté

#### **12-03-16624 Pour autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes**

**ATTENDU** que la municipalité de Duhamel peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

**ATTENDU** que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro « 12-01-16570»;

**ATTENDU** que ce conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 14 juin 2012, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté

#### **12-03-16625 Alliance Alimentaire Papineau – appui au projet Vigile**

Il est **résolu** unanimement

Le Conseil de la municipalité de Duhamel appuie Alliance Alimentaire Papineau dans le projet Vigile, programme de subvention en sécurité alimentaire pour l'année 2012 à 2016.

Adopté

### **12-03-16626 Coop santé régionale – appui**

Il est **résolu** unanimement

#### **Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel est en accord à la formation d'un organisme à but non-lucratif qui aura pour mission de faire une étude de faisabilité pour la création d'une Coopérative de santé qui desservirait le nord de la Petite-Nation

#### **Qu'**

un don de 50\$ soit versé à l'organisme pour sa création;

Adopté

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le Conseiller responsable dépose le rapport du département de sécurité publique.

### **12-03-16627 Modification de la résolution 12-01-16577 Salaire 2012 – pompier et premiers répondants**

Il est **résolu** unanimement

#### **Que**

La résolution 12-01-16577, soit modifiée de sorte que les salaires des pompiers et premiers répondants soient augmentés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 et non du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Adopté

### **12-03-16628 Engagement à titre de pompier**

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service à l'effet de nommer monsieur Jean-Olivier Douglas à titre de pompier de Duhamel pour une période d'essai d'un an, et ce, conformément au règlement 04-002 « établissement du service d'incendie » ;

Il est **résolu** unanimement

#### **Que,**

Suite à la recommandation de monsieur Benoit Fiset, directeur du service d'incendie, les membres du Conseil nomment monsieur Jean-Olivier Douglas à titre de pompier de Duhamel pour une période de probation d'un an ;

Adopté

### **12-03-16629 Achat des habits de combat**

**Considérant** les recommandations du comité du service d'incendie de procéder à l'achat de six habits de combat ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

La Municipalité de Duhamel, autorise l'achat de six habits de combat au montant de 1 409.57 \$ plus taxes chacun et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement;

**Que,**

Le coût d'acquisition affectera le poste budgétaire 03-31000-000 ;

Adopté

### **12-03-16630 Congrès des chefs**

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Monsieur Benoit Fiset, directeur du service d'incendie, soit autorisé à participer au congrès des chefs 2012 qui se tiendra à Rimouski, le 2 juin 2012 ;

**Que**

Le coût d'inscription de 419.00\$ ainsi que les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

### **VOIRIE**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

### **12-03-16631 Adoption du règlement 2012-02 Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 240 000\$ et un emprunt de 240 000\$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et installation**

**Attendu qu'**avis de motion a été présenté lors de l'assemblée ordinaire du 3 février 2012 ;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement d'emprunt décrétant une dépense de 240 000\$ et un emprunt de 240 000\$ pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et installation;

**Et que** ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduite;

Adopté

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 240 000\$ ET UN EMPRUNT DE 240 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES NEUF AVEC LES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT, UNE BENNE BASCULANTE, UN SYSTÈME ROLL-OFF ET INSTALLATION.**

---

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 février 2012 ;

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 :** Le conseil est autorisé à acquérir un camion 6 roues neuf avec les équipements de déneigement, une benne basculante, un système roll-off et installation tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Pierre Beaudry, directeur des travaux publics, en date du 3 février 2012, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A ».

**ARTICLE 2 :** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 240 000\$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3 :** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 240 000\$ sur une période de 10 ans.

**ARTICLE 4 :** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5 :** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6 :** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 7 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

David Pharand,  
Maire

---

Claire Diné, gma  
Directrice générale

ANNEXE A

**RÈGLEMENT 2012-02**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 240 000\$ ET UN EMPRUNT DE 240 000\$  
POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES NEUF  
AVEC CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT,  
UNE BENNE BASCULANTE, UN SYSTÈME ROLL-OFF ET INSTALLATION.**

---

**ESTIMATION DES COÛTS**

CAMION PORTEUR	115 000\$
ÉQUIPEMENTS	100 000\$
AUTRES(frais de financement)	3 554\$
TAXES NETTES	21 446\$
TOTAL	<u>240 000\$</u>

**12-03-16632 Adoption du règlement 2012-03 – Règlement concernant la restriction à la circulation des véhicules lourds sur certains chemins municipaux**

**Attendu qu'**avis de motion a été présenté lors de l'assemblée ordinaire du 3 février 2012 ;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement 2012-03 concernant la restriction à la circulation des véhicules lourds sur certains chemins municipaux;

**Et que** ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduite;

Adopté

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA RESTRICTION À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la municipalité est d'avis qu'il y a lieu, notamment pour des questions de sécurité, de tranquillité et de protection du réseau routier de se prévaloir du paragraphe 5 de l'article 626 du *Code de la Sécurité routière au Québec* (L.R.Q., c C-24-2), pour prohiber la circulation de certains véhicules routiers dans une partie du chemin Lac Gagnon Ouest et dans une partie du chemin Tour du Lac.

ATTENDU QU'avis de motion a été donné et déposé à la séance régulière du 3 février 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **résolu unanimement**

**Que** le règlement portant le numéro 2012-03 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, comme suit :

## **ARTICLE 1 PROHIBITION**

- 1.1.1 La circulation de tout véhicule routier ou tout ensemble de véhicules routiers, dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus, est prohibé en tout temps sur la partie du chemin Lac Gagnon Ouest, entre l'intersection du chemin du Lac Gagnon Est (point GPS N 46° 02' 51.4" W 75° 05' 24.4") et l'intersection du chemin de la Grande-Baie (point GPS N 46° 07' 27.9" W 75° 08' 42.0"), sur une distance de 11 kilomètres et sur le chemin du Tour du Lac entre le chemin des Lacs (point GPS M 46° 00' 10.5" W 75° 06' 15.5") et la rue Principale (point GPS 46° 00' 28.9" W 75° 05' 30.0"), sur une distance de 1.6 kilomètres.

## **ARTICLE 2 EXCLUSIONS**

- 2.1 Le présent règlement, ne s'applique pas aux véhicules routiers qui doivent circuler dans un chemin dans lequel la circulation est prohibée pour ramasser ou livrer un bien aux riverains de ce chemin ou pour leur fournir des services ou pour exécuter des travaux sur les immeubles de ces riverains et pour faire réparer un véhicule ou le conduire à son point d'attache et il en est de même lorsqu'un véhicule routier ne peut accéder à un chemin de desserte sans passer par un chemin dont la circulation est prohibée.
- 2.2 Le présent règlement ne s'applique pas aux autobus, aux minibus, aux dépanneuses, aux véhicules prioritaires, aux véhicules d'urgences, aux minibus, aux véhicules municipaux, aux véhicules récréatifs, à la machinerie agricole, aux tracteurs de ferme et aux véhicules de ferme.

## **ARTICLE 3 PÉNALITÉS**

- 3.1 Quiconque contrevient au présent règlement ou circule avec un véhicule routier dont la circulation est prohibée à l'article 1, commet une infraction et est passible, dans le cas où l'infraction se rapporte à un camion ou à un véhicule-outil, d'une amende de minimum de 175 \$ et maximum de 525 \$ prévue à l'article 647 du Code de la sécurité routière et dans les autres cas à une amende égale celle imposée par ce code soit d'une amende minimum de 350 \$ et maximum de 1 050 \$.

## **ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

- 4.1 Le présent entrera en vigueur conformément à la loi

\_\_\_\_\_  
David Pharand,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claire Diné, gma  
Directrice générale

### **12-03-16633 Demande de modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ**

**Considérant** que la programmation de travaux dans le volet Priorité 4 du programme TECQ prévoit des travaux de traitement de surface sur le chemin Preston ;

**Considérant** que nous devons apporter une modification à la programmation pour faire en sorte que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2012 ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), que les travaux prévus à la priorité 4 – Voirie locale soient modifiés de la façon suivante :

Le projet numéro P 36 « travaux d'asphaltage sur le chemin Preston » au montant de 15,000\$ est annulé et remplacé par le projet P 41 « construction du chemin Brazeau » en y affectant un montant de 20 000\$ ;

Le projet numéro P 38 « rechargement sur le chemin du Lac Gagnon Ouest » est modifié de sorte que l'affectation prévue de 35 000\$ est réduite à 30 000\$ ;

Le projet numéro P39 « rechargement sur le chemin du Lac Gagnon Est » est modifié de sorte que l'affectation de 35 000\$ est réduite à 15 000\$ et que les travaux prévus consistent en l'élargissement d'une partie du chemin du Lac Gagnon Est ;

L'ajout du projet numéro P40 « Élargissement d'une partie du chemin du Lac Doré Nord » en y affectant un montant de 20 000\$ ;

Adopté

#### **12-03-16634 Demande d'aide financière à notre député**

**Considérant** que le conseil de la municipalité a déposé un programme triennal d'immobilisation pour les exercices 2012-2013-2014 ;

**Considérant** que la programmation prévoit un investissement dans le réseau routier de l'ordre de plus de 500 000\$ ;

**Considérant** qu'il y a lieu de préciser les travaux routiers qui seront inclus dans cet investissement à savoir :

- Travaux de traitement de surface sur le chemin du lac Gagnon Ouest ;
- Rechargement et remplacement de 2 ponceaux sur le chemin du lac Gagnon Ouest ;
- Travaux de dynamitage sur les chemins suivants : Camille-Poliquin, chemin du Lac Gagnon Est, chemin du Milieu, chemin du Brûlé et chemin du Lac Doré Nord ;
- Travaux d'amélioration et de réfection majeure de chemins tels que : chemin du Cyprès, chemin du Héron, chemin Ouellet et chemin Brazeau en autant que les secteurs participent à raison de 75% du coût ;

**Considérant** que le budget d'opération 2012 contribue pour 40 000\$, le programme TECQ contribue pour 175 477\$, la disponibilité de subvention pour la somme de 13 262 \$ ainsi qu'une prévision de participation des Citoyens pour 228 978\$ ;

**Considérant** qu'il y a un manque à gagner de 90 000\$ ;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Le Conseil de la municipalité demande à notre député, monsieur Norman MacMillan une subvention de 90 000\$ afin de nous aider dans la réalisation de certains travaux à savoir :

Travaux de dynamitage sur les chemins Camille Poliquin, Milieu, Brûlé ;

Réfection majeure des chemins Cyprès, Héron, Ouellet, en autant que les propriétaires participent financièrement pour 75% de la valeur des travaux ;

Adopté

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **Rapport du comité**

Le conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'hygiène du milieu.

### **12-03-16635 Représentant au Conseil d'administration de Tricentris**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt par la municipalité de Duhamel de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la municipalité de Duhamel de mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes;

**CONSIDÉRANT** le besoin de déléguer un représentant élu de la municipalité de Duhamel au sein de Tricentris, centre de tri;

Il est **résolu** unanimement

**Que** la municipalité de Duhamel désigne Monsieur Daniel Berthiaume, conseiller à titre de représentant de la municipalité, et s'il y a lieu, de membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri;

**Que** Monsieur David Pharand, maire soit désigné en tant que substitut.

Adopté

### **Avis de motion – Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable**

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur Robert Bélanger, conseiller, de l'adoption, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement concernant l'utilisation de l'eau potable. Il y aura dispense de lecture.

### **Escompte de diesel**

Un escompte de 0.02\$ le litre du diesel nous a été offert par la Station M. Lalonde de Chénéville.

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

### **12-03-16636 Demande de dérogation mineure – 0906-65-7552**

**Considérant** la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du 4102, chemin du Lac-Gagnon Ouest, désirant fermer et agrandir leur galerie existante en véranda 4 saisons, en conservant le dessous de la galerie tel quel;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis a été publié dans le journal de la Petite-Nation tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le conseil de la municipalité de Duhamel, approuve la demande de dérogation mineure dans le dossier 0906-65-7552 et autorise l'inspecteur en bâtiments et environnement à délivrer le permis de construction.

Adopté

#### **12-03-16637 Demande de dérogation mineure – 1105-79-2757**

**Considérant** la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du 110, chemin du Faucon Pèlerin, afin de corriger une mauvaise interprétation, dans les années passées, de la mesure de la ligne naturelle des hautes eaux,

**Considérant** qu'en vertu des règlements actuels, la remise ainsi que le garage empiètent dans la marge avant de 5.54 mètres;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis a été publié dans le journal de la Petite-Nation tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le conseil de la municipalité de Duhamel, approuve la dérogation mineure dans le dossier 1105-79-2757 et autorise l'inspecteur en bâtiments et environnement à délivrer le permis de dérogation mineure.

Adopté

#### **Avis de motion – Règlement concernant l'accès aux lacs**

Avis de motion est par la présente donnée par Monsieur David Pharand, maire, de l'adoption, lors d'une assemblée subséquente, d'un règlement concernant l'accès aux lacs. Il y aura dispense de lecture.

#### **Dépôt du rapport d'activités 2011 – L'organisme du Bassin Versant RSPN**

L'Organisme du Bassin Versant – Rouge, Saumon, Petite-Nation a déposé son rapport d'activités 2011.

#### **DÉPARTEMENT DES LOISIRS**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

#### **12-03-16638 Association des Chasseurs, pêcheurs, trappeurs, archers de la Petite-Nation – demande d'appui**

**Attendu** que l'A.C.P.T.A.P.N. désire être bénéficiaire du tournoi de golf de la MRC Papineau, afin d'acquérir un kiosque modulaire pour promouvoir leur association;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

La municipalité de Duhamel, appui la démarche de l'A.C.P.T.A.P.N. afin d'être considérée comme bénéficiaire au tournoi de golf de la MRC de Papineau;

Adopté

**12-03-16639 Club de VHR Outaouais Inc. – demande d'appui**

**Attendu** que le Club de VHR Outaouais Inc. est à la recherche de financement pour le démarrage de son organisme;

**Attendu** que cet organisme répondra aux besoins de soutien technique et professionnel des clubs et ainsi aider à prévenir l'essoufflement des bénévoles;

**Attendu** que les clubs VHR, œuvre dans les domaines de développement touristique, revitalisation du milieu, environnement et développement durable, augmentation du pouvoir d'attrait des municipalités, partagent des différentes ressources du territoire loisirs et sports.

**Attendu** que les retombées économiques des clubs VHR en Outaouais sont estimées à 30 millions de dollars avec ses membres seulement;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel appui la plateforme régionale VHR Outaouais Inc., dans leurs démarches de demande d'assistance financière.

Adopté

**12-03-16640 Aide financière – Association des Chasseurs et Pêcheurs de Duhamel**

**Attendu** la demande d'aide financière de l'association des chasseurs et pêcheurs de Duhamel afin d'entretenir et réparer le chalet du Lac de la Ferme;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

La municipalité de Duhamel octroi un budget de 2 000\$ pour l'achat, par la municipalité, des matériaux nécessaires à l'entretien et les réparations du chalet du Lac de la Ferme, afin de venir en aide à l'ACPD.

Adopté

**12-03-16641 Demande d'assistance financière pour la fête nationale du Québec 2012**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Monsieur Mario Legault, responsable des loisirs de la municipalité de Duhamel soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du

Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2012;

Adopté

**12-03-16642 Tour du Lac-Simon-BMR – mandat à l'organisateur**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Monsieur Mario Legault, responsable des loisirs de la municipalité de Duhamel soit mandaté à organiser le Tour du Lac-Simon-BMR, le 3 juin 2012.

Adopté

**12-03-16643 Participation à l'assemblée générale – Réseau Biblio de l'Outaouais**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Madame Roselyne Bernard, bibliothécaire et Madame Pearl Filion soient autorisées à participer à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio de l'Outaouais qui se tiendra à Gracefield, le 9 juin 2012 ;

**Que,**

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

**VARIA**

**12-03-16644 Projet d'entente inter municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP régional – Article 569.0.1 du Code municipal du Québec**

**ATTENDU** la présentation réalisée le 29 février 2012 par la MRC de Papineau et la firme GÉNICOM auprès des membres du Conseil des maires et des directeurs généraux des municipalités locales concernant les plans et les devis du projet visant la mise en place du réseau de téléphonie IP régional ainsi que l'échéancier et la procédure privilégiée ;

**ATTENDU** que la MRC de Papineau a utilisé les dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* afin d'élaborer un projet d'entente inter-municipale visant le déploiement d'un réseau de téléphonie IP à conclure avec les municipalités locales qui en manifesteront l'intérêt;

**ATTENDU** qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elle puisse émettre leur position à l'égard du projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipale du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est **le 4 mai 2012** ;

**ATTENDU** le projet d'entente inter municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution ;

**ATTENDU** la résolution numéro 2012-02-041, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 29 février 2012, autorisant l'envoi du projet d'entente inter municipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est **résolu** unanimement

**QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel exprime, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de l'implantation et du développement du réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

**QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

**QUE :**

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau conformément à l'échéancier prévu à cet effet;

Adopté

#### **12-03-16645 Appui à l'organisation du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Fabrique**

**Attendu** que la Fabrique de Notre-Dame du Mont Carmel célébrera son 125<sup>e</sup> anniversaire en 2013;

**Attendu** que le Conseil de la Fabrique est à organiser plusieurs activités au courant de l'année 2013 afin de souligner les 125 ans d'existence;

**Attendu** que le Conseil de la municipalité de Duhamel, désire appuyer financièrement la Fabrique dans l'organisation de ses activités ;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel appuie le Conseil de la Fabrique de Duhamel dans l'organisation des festivités du 125<sup>e</sup> anniversaire en s'engageant à offrir un don de 7,500\$ ;

**Que**

Cette dépense sera prévue au budget de l'exercice financier 2013.

Adopté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12-03-16646 Fermeture de l'assemblée**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'assemblée soit fermée à 20h50.

Adopté

\_\_\_\_\_  
David Pharand,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claire Diné, gma  
Directrice générale